



# LES AIDES COMMERCIALISATION-EXPORT

Mise à jour : 06/05/2021

La présente fiche a pour but de recenser les principales aides visant la commercialisation et l'export. L'aide est résumée et les liens utiles et contacts pour en connaître les détails ou la solliciter sont précisés. L'objectif est de mettre à jour régulièrement ces fiches. Néanmoins, si vous constatez une mise à jour datée, n'hésitez pas à contacter les services du SGV ou à consulter les sites suivants :

<https://les-aides.fr/>

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises>

- [Le chèque relance export](#)

Il s'agit d'une subvention représentant 50 % du coût de prestations individuelles (préparation à l'export, prospection export) ou collectives (prospection export, participation à un pavillon France sur un salon à l'étranger), d'un montant maximum compris entre 1500 € et 2 500 €. Il est précisé que les prestations de prospection digitales sont éligibles. La prestation doit être rendue par un prestataire labellisé.

Liens utiles (dossier de demande, listes des dépenses éligibles et des prestataires agréés) :  
<https://www.teamfrance-export.fr/solutions/cheque-relance-export>

- [Le chèque Volontariat International en Entreprise \(VIE\)](#)

Les entreprises engageant un jeune de 18 à 28 ans pour prospecter à l'export bénéficient d'une subvention de 5 000 €. Pour rappel, le VIE ouvre droit à une exonération de charges sociales, à des possibilités de financement par BPI France et à des subventions selon le pays démarché. Sans oublier que la phase administrative est gérée par Business France.

A noter : la Région Grand Est mettrait en place un plan VIE filière viticole en 2021 concernant 5 postes. Infos auprès de Mathieu JOVENIAUX - Chargé de mission Internationalisation des Entreprises ([mathieu.joveniaux@grandest.fr](mailto:mathieu.joveniaux@grandest.fr) ou 03 26 70 66 93).

Liens utiles pour connaître le VIE et l'aide supplémentaire de 5 000 € :  
<https://www.businessfrance.fr/vie-home>

- L'assurance prospection

Le dispositif consiste en une avance de trésorerie de vos frais de prospection export que vous ne remboursez qu'à proportion de la réussite de votre démarche au regard de votre chiffre d'affaires export. Les dépenses sont garanties à hauteur de 30% de leur montant, l'avance est de 50%, le remboursement minimal de l'avance est de 30% (même en cas d'échec) et la prime d'assurance est de 3% du montant garanti.

Contacts et liens utiles pour les explications détaillées de l'assurance prospection et la demander en ligne :

<https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Garanties-et-assurances/Assurance-prospection-a-l-international/Assurance-prospection>

Aurélien PAGE

03 26 36 73 79 ou [aurelien.page@bpifrance.fr](mailto:aurelien.page@bpifrance.fr)

- Le dispositif salons et prospection internationale (Région Grand Est)

Une aide régionale complémentaire au chèque relance pour les démarches export individuelles ou collectives en présentiel ou en distanciel. D'un montant maximum de 4 000 €, voire 8 000 € pour les prospections en présentiel. Les entreprises viticoles sont particulièrement bien accompagnées avec une prise en charge jusqu'à 80% des dépenses (dans les limites précitées).

Liens utiles et contacts :

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/aide-aux-salons-prospection-internationale/#>

Mathieu JOVENIAUX - Chargé de mission Internationalisation des Entreprises

[mathieu.joveniaux@grandest.fr](mailto:mathieu.joveniaux@grandest.fr) ou 03 26 70 66 93

- Le parcours Be Est Export (Région Grand Est)

Un parcours en deux étapes :

- 1) Une aide à la préparation à l'export consistant en un diagnostic (audit, ciblage des marchés et construction d'un business plan) entièrement pris en charge par la région.
- 2) Une subvention de 50% des dépenses découlant du déploiement des actions ressortant du diagnostic dans la limite de 20 000€.

Liens utiles et contacts :

<https://exporter.be-est.fr/fr/appui/parcours>

Mathieu JOVENIAUX - Chargé de mission Internationalisation des Entreprises

[mathieu.joveniaux@grandest.fr](mailto:mathieu.joveniaux@grandest.fr) ou 03 26 70 66 93

- [L'abondement aux aides export nationales \(Région Hauts-de-France\)](#)

Une aide régionale complémentaire aux aides du plan France Relance afin de garantir un financement minimal de 75% des démarches export.

Liens et contacts :

<https://soutien.hautsdefrance.fr/le-plan-de-relance-export/>

Service Développement international Région

03.74.27.00.26

team [export@hautsdefrance.fr](mailto:export@hautsdefrance.fr)

Consultez le webinaire du SGV et la page dédiée aux aides export : [cliquez ici](#)